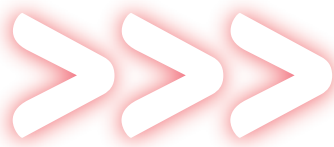


L'été...

Une saison propice
aux marcheurs (euses)

L'accessibilité





édito



sommaire

| | |
|---|-------------------------------|
| DOSSIER : l'accessibilité | >>> p. 3 |
| HISTOIRE LOCALE : Le Maquis de Croquié | >>> p. 4 |
| ACTUS MUNICIPALITÉ, VILLAGES | >>> p. 5 à 7 |
| VIE SCOLAIRE | >>> p. 8 |
| ASSO INFOS | >>> p. 9 à 12 |
| DÉLIBÉRATIONS | >>> p. 11 |
| ETAT CIVIL | >>> p. 12 |
| ANIMATIONS | >>> p. 12 |

Horaires d'ouverture de la Mairie

Du lundi au vendredi :

9 H / 12 H - 14 H / 17 H

Tél. 05 34 09 86 10

Mail : mairie.de.mercus@wanadoo.fr



Directeur de la publication :
José LORENZO

Rédaction : Patricia TESTA

Photos :
Mairie de Mercus, vie scolaire,
vie socio-éducative et vie associative,
habitants de la commune

Maquette, impression :
IPS Imprimerie (09)

Les maires l'ont dit et répété, la baisse des dotations versées par l'Etat aux collectivités territoriales a un impact sur les finances du bloc communal.

Malgré une augmentation de la pression fiscale en 2016, la hausse des recettes sera à nouveau inférieure à celle des dépenses.

Cette progression des dépenses de fonctionnement résulte notamment des dispositions prises par l'Etat, telles que les dépenses supplémentaires imposées et le transfert de charges nouvelles :

- Mise en place de TAP (Temps d'Activités Périscolaires) obligatoire suite à la réforme des rythmes scolaires (80 000 €).
- Mise aux normes des bâtiments communaux recevant du public en matière d'accessibilité (207 000 €).
- Augmentation de la masse salariale tendant à améliorer le pouvoir d'achat du personnel : reclassement, majoration de la valeur du point d'indice (0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et au 1^{er} janvier 2017).
- Sécurité et lutte contre la radicalisation.
- Participation financière à l'établissement d'actes d'état civil : la commune de résidence des personnes ayant fait l'objet d'un acte de décès ou de naissance, est tenue de régler la somme de 65 €/acte à la commune ayant dressé lesdits actes (en 2016 Mercus-Garrabet a dû verser à ce titre 1 200 €).

De plus, le projet de loi "justice 21^{ème} siècle" voté à l'Assemblée Nationale le 24 mai 2016, propose de confier aux maires, officiers d'état civil, la procédure du pacte civil de solidarité (PACS) dont les greffes ont actuellement la charge.

Cette progression des dépenses de fonctionnement à laquelle vient s'ajouter la réduction des aides financières à l'investissement, oblige les communes à restreindre les travaux d'investissement, (baisse de 25% constatée au plan national) entraînant ainsi des conséquences dramatiques pour les entreprises.

Les Parlementaires (députés et surtout sénateurs), s'alarment des "conséquences" de la baisse des dotations. Pourtant, malgré les alertes venues du bloc communal, n'ont-ils pas pris eux-mêmes ces décisions sans en mesurer les effets ?

Il fallait, selon eux, faire preuve de solidarité envers l'Etat pour aider celui-ci à rembourser la dette nationale. Dette à laquelle les communes n'ont d'ailleurs pas contribué.

A cette situation vient se greffer la création d'un nouveau Schéma de Coopération Intercommunale (sur la portion de territoire s'étendant du secteur de Saverdun à ceux d'Ax les Thermes et d'Auzat/Vicdessos) par décision de Madame la Préfète de l'Ariège, qui comporterait :

- 3 entités regroupant les intercommunalités de
 - Saverdun/Pamiers ;
 - Varilhes/Foix ;
 - Auzat/Vicdessos et Ax les Thermes.
- et une 4^{ème} composée uniquement de la communauté des communes du pays de Tarascon

Schéma que le Maire et le Conseil Municipal de Mercus-Garrabet regrettent, car moins pertinent à leur avis que celui proposé initialement.

Le Maire, José LORENZO

L'ACCESSIBILITE



La loi du 11 février 2005 a constitué une avancée importante en matière d'accessibilité de tous à tout. Mais elle n'a pas été suffisamment suivie d'effets. L'échéance de 2015 pour la mise en accessibilité du cadre bâti et des transports difficile à respecter pour nombre d'acteurs publics et privés, le Gouvernement a donc lancé une concertation dès octobre 2013 pour compléter et améliorer le volet accessibilité de la loi de 2005. (site.gouvernement.fr)

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 met fin à la réglementation commune aux établissements recevant du public (ERP) neufs et existants.

Le décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifie les dispositions du code de la construction et de l'habitation (CCH) relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des ERP et des installations ouvertes au public (IOP). Il précise aussi la notion de "disproportion manifeste".

Les établissements ouverts au public (magasin, bureau, hôtel, etc...) doivent être accessibles aux personnes handicapées. Les établissements recevant du public (ERP) non conformes aux règles d'accessibilité sont tenus de s'inscrire à un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui permet d'engager les travaux nécessaires dans un délai limité.

Les normes d'accessibilité doivent permettre aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer.

L'accès concerne tout type de handicap (moteur, visuel, auditif, mental...).

Les conditions d'accès doivent être les mêmes que pour les personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente.

L'accessibilité de ces établissements et de leurs abords concerne :

- les cheminements extérieurs,
- le stationnement des véhicules,
- les conditions d'accès et d'accueil dans les bâtiments,
- les circulations horizontales et verticales à l'intérieur des bâtiments,
- les locaux intérieurs et les sanitaires ouverts au public,
- les portes, les sas intérieurs et les sorties,

- les revêtements des sols et des parois,
- les équipements et mobiliers intérieurs et extérieurs susceptibles d'y être installés (dispositifs d'éclairage et d'information des usagers, par exemple).

Des dérogations à l'accessibilité des lieux sont prévues dans les cas suivants :

- impossibilité technique,
- contraintes liées à la conservation du patrimoine,
- disproportion manifeste entre les améliorations apportées par la mise en accessibilité et leurs coûts, leurs effets sur l'usage du bâtiment et de ses abords (ou la viabilité de l'exploitation de l'établissement).

Elles doivent être autorisées après avis de la commission départementale consultative de la protection civile, de la sécurité et de l'accessibilité.

Dans le cas des ERP remplissant une mission de service public, des mesures de substitution doivent être prises.

La demande de dérogation donne obligatoirement lieu à une décision explicite.

Une dérogation peut être accordée pour les ERP situés dans un immeuble collectif à usage principal d'habitation existant, dans le cas où les copropriétaires refusent les travaux de mise en accessibilité dans les parties communes de la copropriété, sous réserve de produire le procès-verbal de l'assemblée générale des copropriétaires refusant les travaux.

Cependant, le gestionnaire reste tenu de rendre les prestations à l'intérieur de son local accessibles aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap.

Dans le cas où un établissement n'était pas accessible au 31 décembre 2014, son propriétaire doit déposer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) avant le 27 septembre 2015 auprès de :

- la mairie pour un Agenda de 3 ans maximum portant sur un seul ERP,
- la préfecture dans les autres cas.

Ce dispositif comprend les actions nécessaires à la mise en accessibilité, le programme, le calendrier des travaux et les financements.

Le préfet du département doit approuver ou rejeter l'agenda dans un délai de 4 mois après avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA).

Le silence vaut acceptation de l'Ad'AP.

La durée des travaux est de :

- 3 ans maximum,
- ou 2 périodes de 3 ans chacune (6 ans maximum) pour les ERP pouvant accueillir un public excédant un seuil fixé par le règlement de sécurité,
- ou 3 périodes de 3 ans chacune (9 ans maximum) lorsque la mise en accessibilité est particulièrement complexe (exigences de continuité de service, la surface des bâtiments concernés, etc...).

Au-delà de 3 ans, le délai doit être accordé sur autorisation motivée de l'autorité administrative.

En cas de force majeure, de difficultés techniques ou financières nouvelles, la prorogation de la mise en œuvre de l'Ad'AP peut être demandée à l'autorité administrative qui l'a validée.

(site.service-public-pro.fr)

Où en est-on à Mercus-Garrabet ?

La Commune de Mercus-Garrabet n'a pas échappé à la règle. Conduite par Jean-François FONQUERGNE, adjoint délégué à l'environnement, une commission municipale composée de 9 Conseillers municipaux a été mise en place. Elle est chargée par le Maire, du dossier concernant la mise aux normes en matière d'accessibilité, des bâtiments communaux recevant du public.

Ces derniers ont été recensés. Une étude de faisabilité a été faite par le cabinet d'études "Accesmétrie". Le montant des travaux (supérieur à 200 000 € H.T.) représentant une lourde charge a contraint le conseil municipal à demander l'inscription de la commune à un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP).

Parallèlement, des panneaux et la matérialisation de places "Handicapés" doivent être réalisés (ou mis aux normes s'ils existent) sur divers sites (places, église, écoles, salles communales, bureau de poste.... Le coût de cette opération s'élève à 3 130 € H.T.

Le document "Ad'AP" a été transmis à Mme la Préfète de l'Ariège. Dès que cette dernière aura fait connaître sa réponse, les travaux pourront être entrepris.

Le Maquis de Croquié

Le canton de Tarascon a été un des principaux foyers ariégeois de la Résistance au gouvernement de Vichy et à l'occupation allemande dans les années 1940/1944.

Les F.T.P* et le Maquis de Croquié

En septembre 1943, deux réfractaires au Service de Travail Obligatoire de Narbonne, Daniel PUJIOLA et François ANDREU viennent se cacher à Croquié, hameau situé au-dessus de Mercus.

En contact avec Philippe AMIEL et Albert CANAL, deux des responsables communistes de Mercus, ils deviennent bientôt les responsables d'un maquis F.T.P. qui joue le rôle d'école de formation des cadres Francs-Tireurs et Partisans pour l'Ariège.

Il prend le nom de maquis "Brochetto" en souvenir d'un responsable F.T.P. originaire de Narbonne, mortellement blessé au combat de Péreille, le 18 septembre 1943.

En avril 1944, le maquis se renforce avec l'arrivée du responsable départemental des maquis F.T.P., le sétois Amilcar CALVETTI qui nomme Bénito PERREZ instructeur

Les actions se multiplient alors : le 16 avril, le 19 avril, le 1^{er} mai et le 4 mai, des sabotages ont lieu à l'usine de Mercus et à l'usine

électrique. Le 20 avril, le 17 et le 20 mai d'autres sabotages font dérailler des trains de matériel allemand, d'alumine et de ciment dans le tunnel de Saint-Paul Saint-Antoine avec la complicité des cheminots. Les opérations sont menées par CALVETTI et son fidèle adjoint Benito PEREZ dit "Oscar".

A la fin mai, l'essentiel du maquis quitte Croquié pour s'installer au Merviel.

Les Francs-Tireurs et Partisans reviennent de temps à autre.

Le 24 juin, un groupe de maquisards tend une embuscade à une voiture allemande entre Saint-Paul et Garrabet. En représailles, la Milice attaque en vain le maquis.

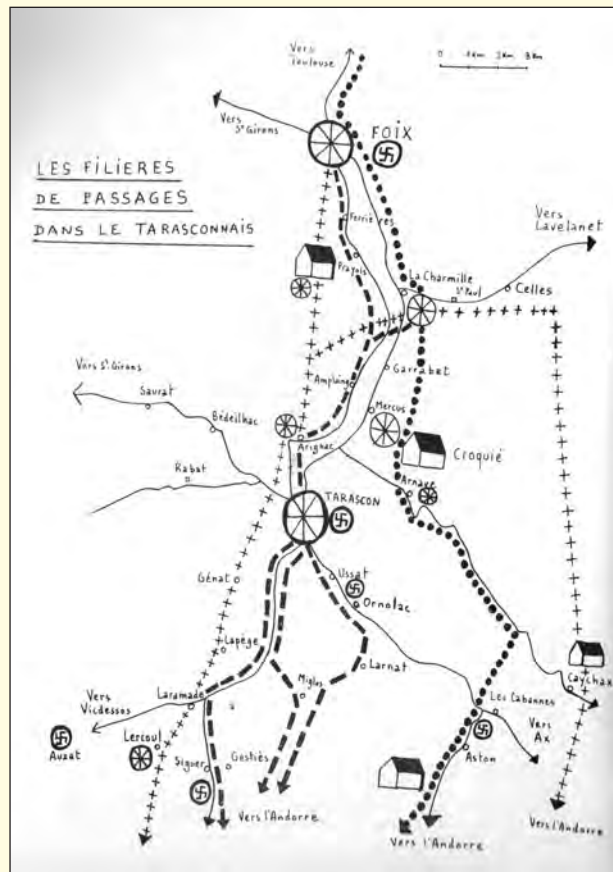
Le maquis de Croquié est ainsi à l'origine de la 3101^{ème} Compagnie F.T.P. qui joue un rôle très important dans les combats de la Libération.

Elle se bat à Vira, Roquefixade, libère Lavelanet et Pamiers, se trouve à la libération de Foix, se bat encore à Prayols et à Rimont.

Deux des maquisards de Croquié sont tués à la bataille de Vira le 9 juin 1944 : Paul BALASC de Mercus et Raoul BONNAFOUS d'Argeliers dans l'Aude. La 3101^{ème} compagnie F.T.P. prend peu après, le nom de "Compagnie Raoul BONNAFOUS".



Petit détail : sur la porte d'origine de l'ancienne cabane de pierre attenante au refuge "de Carmille", (dite "cabane de l'Aynat") située dans la montagne au-dessus de Croquié, des inscriptions ont été laissées par le Maquis de Croquié basé dans ce secteur.



Source : "la Résistance dans le Tarasconnais (1940-1944)" par Claude DELPLA (extrait du livre Société Ariégeoise Sciences Lettres et Arts Bulletin annuel - année 1985) Merci à Mr Paul GOS, président de l'ANACR** pour l'aide apportée à la rédaction de cet article.

* F.T.P. : Francs-tireurs et partisans est le nom du mouvement de résistance intérieure française.

**ANACR : Association Nationale des Anciens Combattants et des amis de la Résistance.

Quelques dates historiques concernant notre commune :

- 5 FÉVRIER 1941 : arrestation de Philippe AMIEL responsable communiste. Il est interné au camp de Nexon jusqu'au 1^{er} mai 1942.
- 22 DÉCEMBRE 1942 : arrestation de trois Sarrois. Ils sont déportés.
- 15 JUIN 1943 : arrestation de Victor ASTRE.
- SEPTEMBRE 1943 : création du Maquis de Croquié.
- 27 FÉVRIER 1944 : le responsable communiste Philippe AMIEL échappe à la Gestapo venue l'arrêter et gagne Marmande.
- 4 MAI 1944 : sabotage de l'usine chimique, station de pompage endommagée.
- 24 JUIN 1944 : exécution d'un français informateur de la Gestapo.
- 16 AOÛT 1944 : sabotage électrique (pylône H.T.).
- 19 AOÛT 1944 : sabotage électrique (3 pylônes H.T.).
- 20 AOÛT 1944 : combats des F.T.P, de l'A.S., des Milices Patriotiques contre les rescapés de la colonne allemande. Capitulation allemande : 90 prisonniers, 3 allemands tués. (Amplaing- Arignac).

Infos pratiques rappels

LA CANICULE

En cas de canicule, voici quelques précautions élémentaires visant à protéger les plus vulnérables (personnes âgées, malades et enfants en bas âge) :

- boire le plus possible : eau, jus de fruit... (recommandation 2 l/jour) et manger normalement ;
- ne pas rester en plein soleil, éviter de sortir aux heures les plus chaudes ;
- maintenir la maison à l'abri de la chaleur, profiter de la fraîcheur nocturne pour la ventiler ;
- penser aux jeunes enfants, aux bébés et aux malades : leur proposer de l'eau régulièrement et en petite quantité.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site inpes.santepublique-france.fr

PISCINE :

Chaque année, de jeunes enfants sont victimes de noyade dans les piscines. Pour éviter que de tels accidents ne se produisent, équipez votre piscine (enterrée ou semi enterrée) d'un dispositif de sécurité. La loi prévoit 4 dispositifs : barrières, abris ou couverture de piscine, et alarmes sonores

Attention ! Ces dispositifs ne remplacent pas la surveillance active et permanente des enfants par un adulte.

OPÉRATION

"TRANQUILLITÉ VACANCES"

Si vous devez vous absenter de façon prolongée de votre habitation, quelle que soit la période, pensez à signaler votre départ à la Mairie de votre domicile, et/ou à la Gendarmerie Nationale (Tél. 05 61 05 60 17). Les services compétents seront plus vigilants pour la surveillance de votre domicile.

La sécurité c'est l'affaire de tous.

LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque sera fermée durant le mois d'Août 2016.

Les bibliothécaires vous souhaitent de bonnes vacances et vous donnent rendez-vous le Lundi 5 septembre prochain.

UN MERCUSIEN À L'HONNEUR



Elie Joseph AMIEL, enfant de Mercus, vient de se voir attribuer la Légion d'Honneur.

Entouré de sa famille, c'est à la maison de retraite de Tarascon, où il réside actuellement, que le Colonel Jean MAUGER lui a remis la décoration.

Comme l'a souligné Patricia TESTA, 1^{ère} adjointe, cet ancien combattant résistant a contribué par son courage, il y a plus de 70 ans, à libérer la France.

Sincères félicitations.

INFO ÉCONOMIQUE

De nouveaux propriétaires pour le Camping du Lac

Angèle et Olivier DELHAY arrivent d'Amiens avec Léa et Samuel, leurs 2 enfants. Ils vont présider à la destinée du camping tout en résidant sur place. Dès son installation, la famille, a déployé toute son énergie afin d'apporter quelques améliorations au site. Samuel et son père ont réalisé une terrasse abritée par une toile. Une aire de jeux pour enfants et un boulodrome ont été créés. Pour assurer un maximum de bien être aux vacanciers, un "jacuzzi" et une table de massage automatique ont été installés. Le bar, lieu de rencontre entre résidents, a été réaménagé.

Un petit plus non négligeable sur le plan pratique : des commerçants locaux approvisionnent régulièrement les campeurs (pain, viennoiseries, paella, pizza, charcuterie).

Des projets ? Il n'en manque pas.

Dans l'immédiat, 2 caravanes usagées seront remplacées par 4 tentes de type "écologiques". Grâce à l'affiliation à la Fédération de Pêche de l'Ariège, un aménagement réservé aux pêcheurs, sera réalisé en bordure du lac, il comportera notamment une cabane.

"Nos journées sont bien remplies. Elles débutent à 6h30 par le nettoyage des sanitaires, et la préparation de la piscine. Viennent ensuite le service des petits déjeuners et la distribution du pain et des viennoiseries. Nous assurons durant toute la journée l'accueil téléphonique et physique et restons entièrement à l'écoute des résidents. Nous avons abandonné nos professions, et nous nous sommes déracinés pour venir nous installer à Mercus dont nous apprécions la qualité de vie. Nous ne regrettons rien" précisent Angèle et Olivier qui semblent s'être intégrés parfaitement dans leur nouveau mode de vie.

La chaîne de télévision France 3 a effectué un reportage présentant ce camping*** de 63 emplacements (tentes, bungalow, caravanes, campings cars) et son environnement. Ce reportage diffusé dans l'émission "Météo à la carte" le 1^{er} juin dernier semble d'ores et déjà avoir porté ses fruits. Aux dires des propriétaires, la saison s'annonce bonne.



le mot du maire

Cette période de fin d'année scolaire revêt une importance capitale pour les jeunes qui arrivent en fin de cycle scolaire ou universitaire. Ils ont dû en effet affronter les épreuves (oh combien stressantes !) des examens. Pour certains l'obtention de tel ou tel diplôme annonce l'entrée imminente dans le monde du travail. Elle permet aux autres de franchir un cap important dans leur vie estudiantine : le début des études secondaires ou universitaires.

J'adresse mes sincères félicitations aux heureux lauréats et leur souhaite à tous bonne réussite.

José LORENZO

L'IMBÉCILLITÉ N'A PAS DE LIMITE...

A Amplaing, un (ou des) individu(s), que nous qualifierons de vandale(s) ont cassé le défibrillateur installé sur la place du village.

Une enquête de gendarmerie est en cours afin d'identifier le (ou les) auteurs de cet acte, dont la seule distraction repose sur le besoin de détériorer les biens publics. Cet appareil, dont le coût avoisine les 2 000 € TTC, est utilisé, en cas de nécessité, pour sauver des vies humaines.

Souhaitons à (aux) l'auteur(s) de cet acte ignoble, de ne jamais avoir besoin de l'utiliser ni pour eux-mêmes, ni pour leurs proches.



GARRABET - Chemin de Nougarède : remise en état du chemin détérioré par les intempéries 2014.



JARNAT - Réception des travaux de création d'un réseau assainissement et d'enfouissement des réseaux (électricité, téléphone, eau,...).



SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE : remise en état du revêtement des rues et des places.



AMPLAING - Construction d'un mur de soutènement chemin du Communal, permettant l'élargissement de la voie.



GARRABET - Rue de la Rivière : récupération des eaux de surface.



BATIMENTS - Rénovation de l'appartement locatif situé au dessus de l'ancienne école à Garrabet.



BATIMENTS - Aménagement de l'immeuble situé 27 avenue H. Marrot à Mercus (local commercial et appartement).



ENVIRONNEMENT - Nettoyage de la décharge sauvage située près de la cité "Péchiney" à Mercus.



Commémorations

8 MAI

Chaque année depuis 1945, le 8 mai est l'occasion de se souvenir et de célébrer la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Une cérémonie s'est déroulée devant les monuments aux morts de Mercus et d'Amplaing.

Dans son message, lu par le Maire, le Secrétaire d'Etat auprès du Ministère de la Défense a rappelé que "... La Seconde Guerre mondiale fut marquée par un déchaînement de violence jusqu'alors inconnu dans l'histoire... Il faut se souvenir, aujourd'hui, de toutes ces femmes, de tous ces enfants, de tous ces hommes qui ont souffert et qui portèrent cette souffrance jusqu'à leur mort..... Ces mémoires de courage et de souffrance doivent continuer à vivre, au-delà des commémorations ...de toutes ces souffrances et de tous ces courages est née l'Europe libre et en paix : un héritage dont nous devons rester les gardiens vigilants".

La partie musicale était assurée par la chorale locale groupe vocal "5 H 30", qui a interprété "le chant des partisans" et "la Marseillaise".

Le Maire escorté par les 2 porte-drapeaux a déposé un bouquet de fleurs dans le carré

militaire où reposent les corps des enfants de Mercus morts pour la France.

Cette journée du souvenir a pris fin salle Henri Esquirol à Amplaing, où un vin d'honneur préparé et servi par les membres du Conseil Municipal a réuni tous les participants.

28 MAI

A l'occasion de la commémoration de la Journée Nationale de la Résistance, une cérémonie en hommage aux Résistants de l'Ariège, s'est déroulée sur le site de "Brougues", point de ralliement du Maquis dit "de Croquié".

Après avoir souhaité la bienvenue à Marie LAJUS, Préfète de l'Ariège, le Maire a souligné la présence de Frédérique MASSAT, députée et du sénateur Alain DURAN. Nadège DENJEAN et Benoît ALVAREZ, conseillers départementaux du canton du Sabarthès, étaient également présents sur le site. Jean-François FONQUERGNE, adjoint, a présenté le déroulement de la cérémonie.

M. Paul GOS, Président de l'ANACR a retracé l'histoire de la Résistance intérieure, faite d'une multiplicité de structures et formes d'action.

Le Maire, a rappelé le rôle important joué au sein de la Résistance Française, par le maquis de Croquié

Le message de Jean Marc TODESCHINI, secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire, lu par Madame la

Préfète de l'Ariège, se termine par cette phrase très significative "... la lutte pour les valeurs démocratiques doit être pour tous les Français un gage de confiance et un stimulant".

"Le Chant des Partisans" a été interprété par la fanfare "Le Coq Lavelanetien" avant le dépôt de gerbes au pied de la stèle. Une minute de silence a été observée et l'Hymne National a clôturé la partie protocolaire de la cérémonie.

Puis, les enfants du Collège du Mas d'Azil, ont lu des textes retraçant le parcours de 5 résistants Paul BALASC, Emile DUSSART, Daniel PUJIULA, Jean SANNAC et Bénito PEREZ.

Les jeunes du Lycée de Saint Girons ont interprété des scènes théâtrales en présentant différentes façons de résister, sans oublier de rendre hommage aux victimes du Bataclan.

Les autorités, ont remercié le piquet d'honneur et les porte-drapeaux devant un public nombreux, au sein duquel on reconnaissait quelques maires des communes voisines. Les élèves n'ont pas été oubliés : en remerciement des prestations effectuées, ils se sont vus remettre un diplôme nominatif.

L'assistance s'est ensuite retrouvée autour d'un vin d'honneur offert par la Commune et servi par les Elus de Mercus-Garrabet.

Une façon conviviale de clôturer cette matinée du souvenir.

LE BUDGET 2016

Le budget prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Préparé par le Maire avec la participation de la "commission municipale des finances" il est ensuite présenté au conseil municipal pour approbation.

FONCTIONNEMENT

TOTAL dépenses réelles 1 153 974 €

TOTAL recettes réelles 1 488 810 €

Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section "Investissement" : 334 836 €

DEPENSES

| | |
|------------------------------------|--------------------|
| Achat et variations des stocks | 200 300 € |
| Services extérieurs | 205 500 € |
| Autres services extérieurs | 98 900 € |
| Charges de personnel | 490 250 € |
| Autres charges de gestion courante | 133 424 € |
| Charges financières | 25 600 € |
| TOTAL | 1 153 974 € |

RECETTES

| | |
|--|--------------------|
| Atténuation des charges | 15 000 € |
| Produit et services du domaine des ventes diverses | 79 200 € |
| Impôts et taxes | 1 098 000 € |
| Dotations et subventions, participations* | 161 110 € |
| Autres produits de gestion courante | 135 500 € |
| TOTAL | 1 488 810 € |

*Dotations et subventions, participations

En 2015, le montant prévisionnel de ce chapitre s'élevait à 209 810 € Cette diminution provient essentiellement de la baisse de la "dotation globale forfaitaire" versée par l'Etat.

INVESTISSEMENT

TOTAL dépenses réelles 923 192 €

TOTAL recettes réelles 588 356 €

Autofinancement dégagé de la section "Fonctionnement" : 334 836 €

DEPENSES

| | |
|------------------------------------|------------------|
| Remboursement d'emprunts et dettes | 78 700 € |
| Immobilisations incorporelles | 32 000 € |
| Immobilisations corporelles | 759 992 € |
| Immobilisations en cours | 52 500 € |
| TOTAL | 923 192 € |

RECETTES

| | |
|--|------------------|
| Excédent d'Investissement 2015 reporté | 24 705 € |
| Dotations fonds divers et réserves | 375 711 € |
| Subventions d'Equipement (Etat, Région, Départ.) | 87 440 € |
| Emprunts et dettes assimilées | 100 500 € |
| TOTAL | 588 356 € |

Les recettes d'Investissement proviennent notamment de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 et des subventions notifiées par l'Etat, la Région et le Département pour l'aide au financement des travaux. Il est à noter que les emprunts destinés à financer des travaux d'investissement, ne sont concrétisés que lorsque la date de réalisation desdits travaux est fixée.

La Vie Scolaire

LE CONSEIL D'ECOLE

C'est l'instance qui vote, en particulier, le règlement intérieur de l'école, donne des avis et des suggestions sur le fonctionnement de l'école primaire. Il est composé du directeur (ou directrice) d'école qui en assure la présidence, de l'inspecteur de l'Education Nationale (IEN), du maire ou son représentant et d'un membre désigné par le conseil municipal, des enseignants, d'un maître du Réseau d'Aides Spécialisées (RASED), des représentants des parents d'élèves (1 par classe au maximum), du délégué départemental de l'Education Nationale (DDEN).

Chacune des deux écoles de notre commune organise un conseil une fois par trimestre.

C'est au cours des premiers conseils qui se sont déroulés le 3 novembre 2015 qu'a été voté le règlement intérieur des 2 écoles.

L'ordre du jour portait également sur les points suivants :

Bilan de rentrée (effectifs et précisions sur la répartition des élèves par classe), RASED, ALAE et aide aux devoirs, horaires des APC, activités sportives,

compétitions USEP, fréquentation piscine, sorties scolaires, budget coopérative, échange des enseignantes entre classes, activité musique, fête de Noël.

Questions diverses.

Le 2 février 2016, lors des conseils du 2^{ème} trimestre les points suivants ont été abordés :

Effectifs et organisation envisagée pour la prochaine rentrée, RASED (demande d'aide financière), "permis à pote", achat de matériel, achat de livres pour la classe de CP, préparation de la fête des parents, piscine, USEP, prévention routière, questions diverses.

Le 11 avril 2016 s'est tenu un conseil extraordinaire au cours duquel a été faite la présentation de la brochure établie par le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale intitulée "guide des bonnes pratiques - vigilances attentats".

Les derniers conseils de l'année scolaire 2015/2016 ont eu lieu le 27 juin 2016.

LE CARNAVAL

Reines, princesses, rois, princes et chevaliers avaient déserté les livres de contes pour venir fêter Carnaval avec les enfants des écoles. Petits chaperons rouges accompagnés de gentils loups, et autres fées clochettes....., s'étaient joints au joyeux cortège multicolore pour sillonner les rues de Mercus au son de la musique diffusée grâce à la participation du D.J. Francis....

Cette année, Monsieur Carnaval, ou plutôt Madame Carnaval avait pris les traits de Maléfique, la méchante sorcière, qui a été brûlée sans autre forme de procès. Bravo et merci aux organisateurs et aux participants : enseignants, ATSEM, parents, animateurs de l'ALAE et enfants. Tous ont œuvré pour assurer la réussite de cette après-midi récréative.



en
vue

2016 année de la Marseillaise

Rouget de Lisle, auteur de la Marseillaise est mort en 1836, il y a 180 ans. A cette occasion, le Président de la République a souhaité consacrer l'année 2016 à la célébration de notre hymne national.

Le groupe vocal "5 H 30" a accepté de répondre favorablement à la demande du Maire en participant activement aux cérémonies commémoratives du 8 Mai. Il a interprété "La Marseillaise" de façon remarquable. Une manière, fort louable pour cette association locale, de remplir son devoir de mémoire.



Les Myrtilles de l'Aynat

Le rythme de croisière est atteint

32 adhérents se sont retrouvés à Mercus pour faire honneur à la traditionnelle "Omelette de Pâques" servie salle Jean Moulin. Le repas fort apprécié de tous s'est terminé par une délicieuse "Omelette Norvégienne". L'après-midi s'est poursuivie de façon conviviale : jeux de cartes ou de sociétés pour les uns, bavardages pour les autres.

Le 12 juin les "Myrtilles de l'Aynat" fêtaient les mamans et les papas. Un repas convivial



les a réunis chez Jérôme, à l'Auberge Ariégeoise d'Ussat les bains. Au dessert, une surprise attendait les convives : Sylvette est venue leur interpréter quelques morceaux de son répertoire, les replongeant dans l'atmosphère de leurs 20 ans...

Joignant l'utile à l'agréable, un petit présent a été offert à chacun et à chacune. Une fort agréable façon de marquer cette journée festive.

L'amicale des boules La Lyonnaise

Des résultats fort honorables

Pendant 2 journées ensoleillées (entrecoupées d'averses) 59 joueurs et joueuses répartis en 12 équipes ont disputé au boudrome de Mercus le concours "Fédéral Vétéran Quadrette 2016".

Jean-Claude BUILLES, Jean-Louis ARSEGUEL, Daniel ARSEGUEL, Henri TAURIGNAN et Maurice STEFANU la quadrette locale (composée de 4 joueurs titulaires + 1 remplaçant) n'a pas réussi à s'imposer. Dommage... Mais, l'essentiel c'est de participer !!!

Quant aux filles... Cristelle FOURNIÉ a été titrée championne d'Ariège 2 fois : en "simple", et en "doublette" avec Christelle DUBOIS sa partenaire de jeux.

Ces résultats honorables ont permis aux "2 C(h)ristelle's", de participer aux concours régionaux qui se sont déroulés à Caussade. "En doublette" elles n'ont pas été qualifiées et en "simple" Cristelle Fournié n'a pas pu accéder à la 1/2 finale. Très beau parcours malgré tout.

Bravo les filles, vous avez porté haut les couleurs de Mercus.



5H30

Un groupe vocal très actif

C'est toujours dans l'esprit de passer un moment agréable que les chanteurs se réunissent tous les lundis soirs à 20h dans les locaux de l'ancienne gare de Mercus, autour d'Andrée DUPONT présidente et instigatrice du groupe fondé en 1995, et de Michel RAMOS musicien professionnel.

Comme au sein de toutes les associations, des départs, heureusement compensés par les arrivées de très belles voix, sont à déplorer. Ces changements n'ont en rien altéré l'optimisme du groupe, qui reste serein quant à son avenir. De la joie, de la bonne humeur, tout simplement le plaisir de se retrouver,



autant d'atouts ressentis dans l'interprétation des morceaux choisis.

Grâce au dynamisme et aux capacités des 17 choristes (certains empêchés ne figurent pas sur la photo) qui le forment, ce groupe qui privilégie avant tout le côté festif des choses, a plusieurs cordes à son arc... De nombreux projets... (à ce jour certains se

sont concrétisés) : rencontres inter groupes, prestations à thèmes, animations au sein de notre commune (vide grenier, cérémonies commémoratives, fête de la musique...). Une manière toute particulière de porter haut les couleurs de Mercus-Garrabet tout en montrant son attachement à nos villages et à ses habitants.

Le Rallye

“CENOUS” les vainqueurs !

Le 31^{ème} rallye de Mercus s’est déroulé le jeudi 5 mai sous un chaud soleil printanier, une fois n’est pas coutume !

La mise en place du parcours semé d’embûches pour les concurrents, a nécessité plus de deux mois de préparation à l’équipe organisatrice habituelle, placée sous le contrôle du comité des fêtes de Garrabet.

Castelnau-Durban était la première étape de cette balade qui allait nous emmener dans le Haut Couserans découvrir ses trésors méconnus. Citons la carrière de marbre d’Aubert appelé “grand antique” et réexploitée récemment, ainsi que la pile romaine de Luzenac...

L’itinéraire jalonné par les photos anciennes de Jean DIEUZAIDE nous emmenait à Alas, voir l’extraordinaire jardin de pierre sur les bords du Lez. L’artiste sculpteur, Robert MATHEY, a bâti ici des géants de pierre, des totems et autres monuments remarquables.

C’est à Castillon que la pause casse-croûte a réuni tous les participants leur permettant entre autre de retrouver les joies oubliées de la marelle et du jeu des mimes. La balade s’est poursuivie avec un arrêt aux Bordes sur Lez, le temps de découvrir la petite église d’Ourjout et un peu plus haut le pittoresque village d’Aret et sa remarquable place



de Sabot. Un regard émerveillé au passage au lac de Bethmale et à ses eaux aux surprenantes couleurs, avant de franchir le col de la Core ouvert seulement depuis la veille, au grand soulagement des organisateurs.

Le convoi des candidats redescendait ensuite sur Sentenac d’Oust, ou Armand, son personnage le plus atypique n’a pas manqué de nous indiquer la pierre emblématique du village.

Parvenu à Seix, chacun pouvait en découvrir la devise millénaire “Cap de peur que som de Seich” (Je n’ai pas peur, je suis de Seix)

Arrivés au restaurant “Le Perroquet” de Soueix, on pouvait remarquer la présence en bonne place du muguet, emblème du R.C. Toulon.

Succédant à un nouvel arrêt test, la route des tunnels conduisait toutes les équipes jusqu’à Lacourt et ses séquoias, avant le retour au point de départ.

Tout le monde se retrouvait à Mercus pour un apéritif dînatoire et la remise des prix

tant attendue. L’équipe CENOUS originaire de Lavelanet sortait vainqueur pour la première fois devant l’équipage féminin SEMAT habitué de l’épreuve et la voiture n°12 CHORIZO vainqueur sortant. L’équipage des GAZELLES dignes représentantes de Garrabet -avec cette année une gazelle mâle- terminait à une place honorable après avoir fini deuxième l’an dernier.

Nous remercions tous les sponsors et les commerçants locaux qui nous permettent de distribuer des lots à tous les participants et de réaliser la corbeille garnie offerte aux vainqueurs et vous donnons rendez-vous l’année prochaine encore plus nombreux.

Cette année, les 5 indices pour trouver le mot-clé étaient les suivants : CARTES - FREIN - BOIS - CHEVAL - BAINOIRE
Réponse dans le prochain numéro.

Le Billard Mercusien

UNE SAISON BIEN REMPLIE

L’assemblée générale de l’association s’est tenue le samedi 13 février 2016 à Garrabet (salle de l’ancienne école).

Dans le rapport d’activités, le Président Ghislain DELESCHEAULT fait apparaître une activité quasi identique aux autres clubs ariégeois, puisque les tournois sont disputés au niveau départemental. Au sein même de l’association règne une bonne entente, la participation des adhérents est régulière, leur nombre reste stable.

Daniel RESPAUD, trésorier, présente un rapport financier positif. Il souligne qu’en 2015 le club a dépensé la somme de 1880 € pour remettre en état les tapis et les cadres des 2 billards.

Le bureau sortant, réélu à l’unanimité, a présenté le programme 2016 :

- Mars 2016 : journée de tournoi interne au club.
- Tout au long de l’année, participation aux tournois départementaux.

La séance est levée à 19 H 00. Les adhérents se sont retrouvés pour partager le “verre de l’amitié” qui a clôturé cette soirée de travail.

TOURNOI DE “CASIN”

Conformément aux engagements pris lors de l’assemblée générale, le bureau a organisé le 19 mars dernier, un tournoi interne dit “Casin”, variante de jeu régie par des règles particulières.

Avant le coup d’envoi, dès 9 H les joueurs ont pu savourer un café offert par l’association. A la mi-journée, tous les participants se sont offert un succulent repas au “Moulin de Langoust” à Gourbit. le tournoi s’est clôturé en fin d’après-midi de façon conviviale.



SÉANCE DU 30 MARS 2016

RÉGIE MUNICIPALE D'ÉLECTRICITÉ

- Compte administratif 2015 : excédent de la section d'Exploitation : 11 076,59 €
- excédent de la section d'Investissement : 6 921,00 €
Après report de l'excédent total de l'exercice 2014, le solde excédentaire est de 260 559,15 € - Voté à l'unanimité
- Compte de gestion 2015
Conforme au compte administratif 2015 - Voté à l'unanimité
- Affectation des résultats : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter les excédents 2015 de la section d'Exploitation et de la Section Investissement chacun dans leur section respective de l'exercice 2016.
- Comptable du Trésor : le conseil municipal à l'unanimité décide d'allouer au comptable du Trésor la somme annuelle de 318,82 € au titre de l'élaboration du budget de la régie municipale d'électricité
- Budget primitif 2016 : le montant total du budget primitif de la régie municipale d'électricité s'élève à la somme de 946 629 € répartie de la façon suivante
- section d'exploitation : 687 342 €
- section d'investissement : 259 287 €
Voté à l'unanimité

ZONE ARTISANALE DE BARRI

- Budget voté à l'unanimité.
- Montant des prévisions pour travaux : 40 000 €
- Montant des recettes émanant de la vente de parcelles : 15 000 €
- 9 parcelles sont vendues et 1 fait l'objet d'une promesse de vente.

BUDGETS

- Logement de l'ancienne école à Garrabat
- Résultats de clôture 2015 : - Fonctionnement : 32 816,82 € - Investissement : 5 495,66 €

Le Maire explique que les travaux étant terminés, il y a lieu de clôturer ledit budget et d'intégrer les résultats dans le budget principal 2016 de la commune
Voté à l'unanimité.

FISCALITÉ COMMUNALE :

Afin de poursuivre la compensation de la baisse des dotations de l'Etat, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de prendre les mesures suivantes :

- diminution de 10 % des subventions allouées aux associations ;
- augmentation de 1% du taux des taxes locales. Ce qui porte les nouveaux taux à 7,08 % pour la taxe d'habitation, 22,40% pour la taxe foncière "bâti" et 90,34 de la taxe foncière "non bâti".

BUDGET PRINCIPAL 2016

Le président de la commission "finances" précise que ladite commission s'est réunie à 3 reprises pour préparer le budget 2016 qui sera soumis au vote du Conseil Municipal. Le montant total du budget principal de la commune pour 2016 s'élève à 2 412 002,00 €.

Il se décompose comme suit

- section Fonctionnement : 1 488 810,00 €
 - section Investissement : 923 192,00 €
- Voté à l'unanimité.

SÉANCE DU 27 AVRIL 2016

CONSTITUTION DES JURÉS D'ASSISES.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 25 février 2016, le conseil municipal a procédé au tirage au sort de 3 personnes portées sur la liste électorale.

COMPTE RENDUS COMMISSIONS MUNICIPALES

- ACCESSIBILITE : Jean-François FONQUERGNE précise que 16 ERP (établissements recevant du public) appartenant à la commune ont fait l'objet de la mise en place de programmation de travaux sur une période de 6 ans. Le Coût de l'opération est supérieur à 200 000 € H.T. Après délibération du conseil municipal qui approuve à l'unanimité cette programmation, les dossiers ont été envoyés à la Préfecture pour validation.

- TRAVAUX : Germain FLORÈS énumère les travaux effectués et donne l'état d'avancement de ceux en cours de réalisation. Il présente la liste des travaux à réaliser.

- VIE SCOLAIRE : Patricia TESTA présente le compte-rendu du conseil d'école du 2^{ème} trimestre. Elle précise que la commission a émis un avis défavorable à la demande de participation financière pour l'achat de matériel pédagogique faite par le RASED A la demande du Maire, le conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission "vie scolaire" et à l'unanimité, décide de ne pas participer à cette dépense.

- VIE ASSOCIATIVE : Roseline RIU expose la situation délicate dans laquelle est plongé le club de Football. Les équipes "séniors" sont dissoutes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide qu'une subvention exceptionnelle de 600 € sera versée à l'école de foot.

Suite à la dégradation d'un candélabre au cours de la fête d'Amplaing 2015, le conseil municipal à l'unanimité décide que le montant de la facture de réparation (609.60 €) sera déduit de la subvention annuelle versée au comité des fêtes, organisateur des festivités.

PERSONNEL

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la modification du régime indemnitaire 2016 présenté par le Maire.

IMMOBILIER

Le conseil municipal décide la cession pour la somme 55 000 € de la parcelle et de la maison d'habitation situées rue du Château à Mercus. Il autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Organisation des cérémonies commémoratives des 8 et 28 mai 2016.

SÉANCE DU 3 JUIN 2016

"BIENS SANS MAÎTRE"

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'incorporer dans le domaine communal des biens dits "sans maître" car faisant partie de successions de plus de 30 ans, dont les héritiers ne se sont pas fait connaître.

EMPLOIS SAISONNIERS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer 9 postes d'emplois saisonniers (pour la période Juin/Septembre) pour une durée de 15 jours chacun.

ALIGNEMENT VOIRIE

Le maire expose au conseil municipal, qu'afin de permettre à la commune de procéder à un alignement de voirie chemin du Castagnès à Amplaing et Croquié.

les riverains ont cédé une portion de leur propriété. Il y a donc lieu de régulariser la situation afin que ces terrains soient intégrés dans le domaine communal

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette démarche et autorise le maire à signer toute pièce se rapportant à ces opérations.

ECHANGE DE PARCELLE A JARNAT

Afin de permettre l'implantation de la citerne incendie, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'échange de parcelle entre Mme LANDES et la commune. Il autorise le maire à signer tous les documents concernant cette opération.

TRAVAUX

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de lancer un appel d'offres concernant la réalisation des travaux suivants :

- Lot n°1 : aménagement des rues Gabriel Péri et Impasse du 19 Mars à Mercus.
- Lot n°2 : mise en sécurité d'un talus rocheux à Amplaing.
- Lot n°3 : démolition et restauration de lavoirs communaux (Mercus et Jarnat).

Il précise que 2 subventions notifiées par l'Etat et le Département apporteront une aide financière totale de 43 000 € à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

• Le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'intégration d'IHTS (indemnité horaire pour travaux supplémentaires) dans le régime indemnitaire mis en place pour le personnel communal.

• Le conseil municipal à l'unanimité, accepte la proposition émanant de Mme RICARD, qui souhaite rétrocéder à la commune une parcelle de terrain permettant l'accès au château d'eau d'Amplaing.

• Madame RICARD, propriétaire d'une parcelle divisée en lots, souhaite rétrocéder à la commune la voie unique permettant l'accès au lotissement en cours d'aménagement.

Le conseil municipal, ne donnera son avis favorable que lorsque ledit lotissement sera terminé.

UNE EXCELLENTE SAISON

La saison 2016 est bien avancée et les résultats du club sont d'ores et déjà excellents, suivant une progression constante.

LES FILLES EN CHEFS DE FILE

Sacha TOKHTCHOUKOV était déjà une habituée des titres et un des meilleurs espoirs du club, souvent suivie de près par Lucie JORGE. Glanant un titre de vice-championnes d'Ariège de double en adulte, les filles donnaient dès le mois de décembre le ton de ce que serait leur saison.

Ainsi lors des championnats d'Ariège se déroulant à Ax les Thermes, Sacha TOKHTCHOUKOV est devenue pour la troisième fois consécutive championne d'Ariège dans la catégorie 14 ans filles. Lucie JORGE de son côté a conquis son premier titre de championne d'Ariège dans la catégorie 15/16 ans filles, au terme d'un parcours exceptionnel. Toutes deux ont porté les couleurs du club au championnat régional à Balma et poursuivent leur progression tant en individuel qu'en équipe.

L'équipe "dames" inscrite en championnat régional poursuit sa route. Après une phase de poule achevée à une première place leur assurant la montée en division supérieure, Sacha TOKHTCHOUKOV, Lucie JORGE, Karine COTS, Odile ROSSÉ et Ambre MORALES ont entamé les phases finales régionales par une victoire à Lavernose Lacasse et une autre à la Salvetat Saint Gilles. Le prochain



rendez-vous les emmènera en 1/4 de finale à recevoir Luz Saint Sauveur.

De son côté l'équipe "garçons", promue la saison passée a terminé à la troisième place, à quelques points d'une nouvelle promotion. Une belle satisfaction donc pour cette équipe. En individuel, soulignons les beaux parcours de Nathan AMIEL et Enzo CLAVERIE, tous deux 1/4 de finalistes du championnat d'Ariège. Une progression pleine de promesses pour la suite.

LE SUCCÈS DU TOURNOI ANNUEL

Comme tous les ans, le tournoi du Tennis club s'est tenu du 14 au 30 avril. Avec une participation en hausse et comptant pas

moins de 150 participants venus de tous horizons, et un tableau final de grande qualité. La présidente Anémone COUCHOURON pouvait donc être satisfaite malgré la pluie qui est venue perturber régulièrement le bon déroulement des rencontres.

Félicitations à Karine COTS qui a remporté la "consolante dames", à Lucie JORGE qui a terminé 1^{ère} de la catégorie "15/16 filles", à Sébastien ESSIG, finaliste de la "consolante hommes", et, avec mention particulière, à Enzo CLAVERIE vainqueur dans les 2 catégories "15/16 garçons" et "17/18 garçons". Ces Mercusiens (nes) se sont particulièrement illustrés lors de ce tournoi

Etat Civil

NAISSANCES

31 mars 2016 - Pablo CARRIERE
31 mars 2016 - Léna HULL
25 avril 2016 - Sacha GONZALEZ
16 mai 2016 - Kymani OSTYN
08 juin 2016 - Alyana MORA
22 juin 2016 - Noa PRADERE
Félicitations aux heureux parents.

MARIAGES

14 mai 2016 - Najima AMAOUCH et Rachid EL MOUSSAOUI
21 mai 2016 - Christine PUJOL et Germain FLORES
Meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

DÉCÈS

7 avril 2016 - Philippe BONNET
19 mai 2016 - Marc CAYEUX
5 juin 2016 - Rose BORDERES
17 juin 2016 - Albertine SICRE
Sincères condoléances aux personnes touchées par le deuil.

animations

**30, 31 JUILLET
ET 1^{ER} AOÛT 2016 :**
FÊTE LOCALE
D'AMPLAING

6 AOÛT 2016 :
CONCOURS DE PÉTANQUE
À CROQUIÉ,
SUIVI D'UN REPAS
DANSANT EN SOIRÉE

12, 13 ET 14 AOÛT 2016 :
FÊTE LOCALE DE MERCUS

19, 20 ET 21 AOÛT 2016 :
FÊTE LOCALE
DE GARRABET